

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 OCTOBRE 2020**

### **A 20H30**

Présents : Mesdames Mélanie CHATELLAIN, Hélène DIEVART, Catherine DUMINY, Laure ROUSSEL-MAJOR.

Messieurs Daniel ABET, Bastien DELAPLACE, Gauthier DELARUE, Romaric HESDIN, Romuald RABACHE.

Absente excusée : Anne-Claire DEGOUY ayant donné pouvoir à Hélène DIEVART

Secrétaire de séance : Romuald RABACHE

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **1. Programmation pluriannuelle des travaux pour la période 2021-2026**

- Réaménagement du carrefour rue de la Vallée, rue des Tilleuls.
- Reprise de banquette de stationnement en enrobé sur la place.
- Reprise de l'enrobé de la rue de l'Hommelet jusque à la sortie du bois sur 1.3 km.
- Aménagement complet et reprise de l'enrobé sur le contour de la mare avec caniveaux en 2 rangs pavés.
- Sécurisation du point école : Tri-flash, totem et pépite ocre en chaussée.
- Aménagement de la rue des Acacias en fonction du souhait des riverains.

#### **2. Changement de prestataire concernant les copieurs de la mairie et de l'école**

Une proposition de la société Burotic Service, notre actuel prestataire nous a été transmise en septembre pour un copieur multifonction « HP PageWide » pour la mairie, et un « Canon IR 1643i » pour l'école, un contrat de location à 98 € HT mensuel sur une durée de 5 ans.

La société ADN s'engage à prendre en charge le solde de la location du copieur CANON, utilisé actuellement par la mairie à hauteur de 967.20 € TTC et à nous proposer un matériel plus performant de la marque RICOH : « IMC 2000A » pour la mairie, et « IM350 » pour l'école, à 95 € HT par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de changer de prestataire et donne pouvoir au maire de signer le contrat avec la Société ADN pour le remplacement du copieur de la mairie et celui de l'école.

### **3. Délibération d'opposition au transfert de compétence « Elaboration documents d'urbanisme »**

Monsieur le maire explique que suite aux dispositifs de la loi ALUR, qui a transféré la compétence Document d'Urbanisme aux EPCI, le transfert en matière de Plan Local d'Urbanisme à Amiens Métropole a eu lieu le 27 mars 2017 et la commune de Guignemicourt s'y est opposée.

La loi prévoit que si, après le 27 mars 2017, la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de PLU, elle le deviendra de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaire, au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de continuer de s'opposer au transfert de compétence en matière de PLU.

### **4. Validation de l'établissement du siège social du syndicat de transports scolaires à Saint Sauveur.**

Suite à la reprise de compétences par Amiens Métropole et par la CC2SO, la préfecture a transformé le syndicat en syndicat mixte fermé dont le lieu de compétence se trouvait au gymnase du collège d'Ailly-sur-Somme mais le siège social se trouvait à Saint Sauveur.

Monsieur le Président du syndicat souhaite établir le siège social à Saint-Sauveur en demandant d'approuver la modification de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 13 septembre 1961 : « Le siège du syndicat est fixé à la mairie d'Ailly-sur-somme » en : « Le siège social est fixé à la mairie de Saint-Sauveur, place Blondel, 80470 Saint Sauveur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'établissement du siège social du syndicat de transports scolaires à la mairie de Saint-Sauveur.

### **5. Délibération des demandes de subventions pour les travaux suivants :**

Dans le cadre du plan de relance, des crédits exceptionnels en faveur des collectivités territoriales sont mis en places par le gouvernement pour financer leurs projets d'investissements au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour les projets prêt à débiter et répondent aux grands axes du plan de relance (transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation de patrimoine)

- **Isolation de l'école :**

Une offre proposée par ISOMUR à Glisy concernant l'isolation des combles perdus pour un total TTC de 1 974.02 € et qui pourrait être financé à 100 % par les certificats d'économie d'énergie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à Monsieur le maire de signer le devis et de solliciter la DSIL pour l'isolation de l'école.

- **Remplacement des radiateurs en basse consommation dans la salle du conseil et bureaux de la mairie :**

Le devis de la SARL HD ELEC Heudron Dauphin s'élève à 1 932 € TTC pour 5 radiateurs électriques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à Monsieur le maire de signer le devis et de solliciter la DSIL pour le remplacement des radiateurs de la mairie.

- **Remplacement des ampoules des lampadaires par des leds avec réduction de puissance pour économie d'énergie :**

Le devis total de la SARL HD ELEC s'élève à 13 698 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à Monsieur le maire de signer le devis et de solliciter la DSIL pour le remplacement des ampoules des lampadaires de l'éclairage public.

- **Entretien du cimetière :**

Achat de Bio Couv. Enherbement à la Société SOCODIP pour 588.53 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité donne pouvoir à Monsieur le maire de solliciter la DSIL pour l'enherbement du cimetière.

**6. Convention entre la commune et Mr Vincent Dujardin pour la location d'une parcelle agricole.**

Bail rural de 9 ans établi entre la commune et Mr et Mme DUJARDIN concernant la parcelle ZL 1 d'une superficie de 0.15 ha de terre agricole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à Monsieur le maire de signer le bail rural entre Mr et Mme Dujardin et la commune.

## **7. Choix du colis des Aînés**

Après concertation c'est le colis « Joyeuses Fêtes » Esprit Gourmet qui est retenu

## **8. Journal de Guignemicourt Info**

Romaric Hesdin prendra en charge la réalisation du journal pour une diffusion en décembre 2020.

### Questions Diverses

#### **- Déploiement TELECOM**

Dans le cadre du « New Deal Mobile » conclu en janvier 2018 entre l'Etat et les opérateurs téléphonique, la société Systra a été mandatée par l'opérateur SFR en vue de trouver des terrains propice à l'implantation de pylônes TELECOM. La commune de Guignemicourt fait partie des zones où la couverture mobile est à améliorer. Le terrain situé au bout de la rue des sapins, au-dessus de l'A29 (parcelle ZH03) répond aux critères requis pour l'implantation d'un pylône. Afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet en 2021, une convention doit être signée entre la commune et la société HIVORY afin d'autoriser les études préalables à la réalisation de l'implantation du pylône TELECOM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité souhaite obtenir des informations complémentaires avant de prendre sa décision.

#### **- Renouvellement de la CCID**

Après examen de la liste votée le 12 octobre dernier, la Direction départementale des Finances publiques de la Somme a désigné les commissaires titulaires suivants :

Romaric HESDIN, Laure ROUSSEL-MAJOR, Emeric HEURTAUT, Hélène DIEVART, Patrice TREPAGNE, Philippe PAUWELS.

Commissaires suppléants : Daniel TROUILLET, Rémi JOURDAIN, Etienne BISSAINTE, Marc BRANDICOURT, Paulette DUVAL et Michèle KERGADALLAN.

- L'arbre du tour de ville (derrière la mairie) sera élagué cet hiver.
- L'achat d'un défibrillateur sera proposé au budget 2021.
- Le prochain conseil aura lieu le jeudi 3 décembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30.

LE MAIRE

Daniel ABET

## Signatures

Mélanie CHATELLAIN

Bastien DELAPLACE

Anne-Claire DEGOUY

Gauthier DELARUE

Hélène DIEVART

Emeric HEURTAUT

Catherine DUMIGNY

Romaric HESDIN

Laure ROUSSEL-MAJOR

Romuald RABACHE